

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue au 1100, rue St-Omer à Lévis, **le mercredi 29 avril deux mille quinze à 19h00.**

SONT PRÉSENTS :

M. Michel Patry, Président
M. Réjean Lamontagne, Administrateur
M. Pierre Lainesse, Administrateur
M. Michel Turner, Administrateur
Mme Ann Jeffrey, Administratrice
M. Serge Côté, Administrateur
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A
Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.
M. Jean-François Carrier, Directeur général
M. Mario Sirois, Directeur général adjoint
Mme Francine Marcoux, trésorière

EST ABSENT :

M. Mario Fortier, Vice-président

-ORDRE DU JOUR-

***** **PÉRIODE DE QUESTIONS** *****

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun*, le Président invite les personnes qui désirent prendre la parole à le faire *** **en début** *** de réunion, à s'identifier et adresser leurs questions au Président.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 26 mars 2015
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 14 avril 2015
5. Embauche de madame Manon Cyr à titre de contrôleur-répartiteur à temps plein sur une base contractuelle au service de l'exploitation de la Société de transport de Lévis (STLévis)

6. Embauche de monsieur Claude Boucher à titre de chargé de projet sur une base contractuelle au service de la planification et du développement de la Société de transport de Lévis (STLévis)
7. Dépôt du rapport du Groupe de travail permanent Ville de Lévis / Société de transport de Lévis sur le suivi des recommandations du Vérificateur général
8. Octroi du contrat pour l'entretien et la tonte de pelouse des terrains du Centre d'opération et du Terminus/Parc-Relais-Bus Lagueux
9. Adoption du Règlement 134 concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis sous l'autorité de la Société de transport de Lévis sur son réseau de transport régulier
10. Adoption du Règlement numéro 135 concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Lévis
11. Désignation de personnes à titre d'inspecteurs pour l'application des règlements numéro 134 et 135 de la Société de transport de Lévis
12. Autorisation de procéder à un appel d'offres publiques pour la fourniture de bandes passantes pour le service de réseau Internet sans fil dans les autobus assignés au service « Lévisiens » de la STLévis ainsi que les équipements de réception / transmission
13. Certificat des responsabilités statutaires
14. Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2015
15. Dépôt des états financiers consolidés pour l'exercice 2014 et des rapports d'audit de l'auditeur indépendant et du Vérificateur général de la Ville de Lévis
16. Comptes payables
17. Points divers
18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée

1.- Adoption de l'ordre du jour

- RÉSOLUTION 2015-052-

Il est proposé par Madame Ann Jeffrey
appuyé par Madame Nathalie Plante

et résolu unanimement

QUE l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du mercredi, 29 avril 2015 soit adopté tel que lu ajoutant au point **17.- Points divers** :

17.1- Autorisation de procéder à un appel d'offres publiques pour la fourniture, sur une base de location, de deux photocopieurs numériques multifonctions pour une durée de 60 mois.

17.2 - Autorisation d'un avenant de 7 500 \$ au mandat de services professionnels octroyé le 8 mai 2014 à la firme WSP pour la finalisation des plans et devis du projet de voie réservée sur le boulevard Guillaume-Couture entre le chemin du Sault et le pont Dominion.

17.3- Nomination madame Nathalie Plante, représentante des usagers du transport adapté, à titre de membre du Conseil d'administration responsable de la mise en œuvre du Plan d'accessibilité universelle de la Société de transport de Lévis.

17.4- Demande au Ministre des transports du Québec afin que le Ministère des transports du Québec (MTQ) confirme le maintien à hauteur de 50%, la part de son financement pour les services rendus par la Société de gestion AVT aux neuf (9) sociétés de transport pour la période 2016 à 2020.

17.5- Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour un programme d'aide aux employés de la Société de transport de Lévis pour une période de deux(2) ans.

Adoptée.-

2. Période de questions

Monsieur Claude Vaugeois de l'Atelier occupationnel demande s'il est possible de placer un arrêt dans le Parc industriel de Lauzon à la hauteur de l'entreprise Cycle Lambert.

Monsieur Blais Laroche de St-Nicolas souhaite une meilleure synchronisation des parcours locaux avec le L-3, il questionne ainsi la nécessité de passer dans les petites rues des quartiers résidentiels.

3.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 26 mars 2015

- RÉSOLUTION 2015-053-

Il est proposé par Monsieur Réjean Lamontagne
appuyé par Monsieur Pierre Lainesse

et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 26 mars 2015 soit adopté tel que lu.

Adoptée.-

4.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 14 avril 2015

- RÉSOLUTION 2015-054-

Il est proposé par Monsieur Michel Turner
appuyé par Madame Nathalie Plante

et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 14 avril 2015 soit adopté tel que lu.

Adoptée.-

5.- Embauche de madame Manon Cyr à titre de contrôleur-répartiteur à temps plein sur une base contractuelle au service de l'exploitation de la Société de transport de Lévis (STLévis)

RÉSOLUTION 2015-055-

CONSIDÉRANT : la résolution 2015-044 autorisant la Direction générale à procéder au recrutement d'un contrôleur-répartiteur à temps plein sur une base contractuelle au service de l'exploitation;

CONSIDÉRANT QU' : un concours a été ouvert à l'interne durant la période du 27 mars au 10 avril 2015;

CONSIDÉRANT QUE : parmi l'ensemble des candidatures reçues, une seule correspondait au profil recherché;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale :

Il est proposé par Monsieur Serge Côté
appuyé par Madame Ann Jeffrey

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise l'embauche de Madame Manon Cyr au poste de contrôleur-répartiteur à temps plein sur une base contractuelle pour une période d'un an à compter du 4 mai 2015 au service de l'exploitation selon les termes et conditions contenus à l'intérieur de son contrat.

Adoptée.-

6.- Embauche de monsieur Claude Boucher à titre de chargé de projet sur une base contractuelle au service de la planification et du développement de la Société de transport de Lévis (STLévis)

RÉSOLUTION 2015-056-

CONSIDÉRANT : la résolution 2015-037 autorisant la Direction générale à procéder au recrutement d'un chargé de projet sur une base contractuelle au service de la planification et du développement de la STLévis;

CONSIDÉRANT QU' : un concours a été ouvert à l'interne durant la période du 27 mars au 8 avril 2015;

CONSIDÉRANT QUE : parmi l'ensemble des candidatures reçues, une seule correspondait au profil recherché;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale :

Il est proposé par Monsieur Serge Côté
appuyé par Monsieur Pierre Lainesse

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise l'embauche de monsieur Claude Boucher au poste de chargé de projet à temps plein sur une base contractuelle pour une période d'un an à compter du 4 mai 2015 au service de la planification et du développement de la STLévis selon les termes et conditions contenus à l'intérieur de son contrat.

Adoptée.-

7.- Dépôt du rapport du Groupe de travail permanent Ville de Lévis / Société de transport de Lévis sur le suivi des recommandations du Vérificateur général

RÉSOLUTION 2015-057-

CONSIDÉRANT QU' À: l'occasion du dépôt, le 20 mars 2014, du *Rapport occasionnel du Vérificateur général de la Ville de Lévis au Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis concernant la planification et la gestion des opérations financières de la STLévis*, un groupe de travail permanent Ville de Lévis/ STLévis a été créé afin de donner suite aux recommandations formulées par le Vérificateur général;

CONSIDÉRANT : le rapport préparé par le Groupe de travail :

Il est proposé par Madame Marjorie Guay
et appuyé par Monsieur Serge Côté

et résolu unaniment

De prendre acte du rapport du Groupe de travail permanent Ville de Lévis / Société de transport de Lévis sur le suivi des recommandations du Vérificateur général préparé par la Direction générale;

De transmettre une copie de ce rapport au Maire de la Ville de Lévis ainsi qu'au Vérificateur général.

Adoptée.-

8.- Octroi du contrat pour l'entretien et la tonte de pelouse des terrains du Centre d'opération et du Terminus/Parc-Relais-Bus Lagueux

- RÉSOLUTION 2015-058-

CONSIDÉRANT : la résolution no 2015-043 autorisant la Direction générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'entretien et la tonte de pelouse des terrains du Centre d'opération et du Terminus/Parc-Relais-Bus Lagueux pour une période de trois (3) ans;

CONSIDÉRANT : que six (6) soumissions ont été reçues le 17 avril 2015;

CONSIDÉRANT : l'analyse de ces six (6) soumissions par le comité de sélection et sa recommandation à la Direction générale d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par Monsieur Réjean Lamontagne
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unaniment

QUE ce Conseil accorde le contrat pour l'entretien et la tonte de pelouse des terrains du Centre d'opération et du Terminus/Parc-Relais-Bus Lagueux à l'entreprise Gazon court inc. pour une période de trois (3) ans aux montants de 6500\$, 6500\$ et 7000\$ plus les taxes pour 2015, 2016 et 2017 respectivement.

Adoptée.-

9.- Adoption du « Règlement numéro 134 concernant les titres de transport de la Société de transport de Lévis »

- RÉSOLUTION NO 2015-059-

CONSIDÉRANT QUE: la Société de transport de Lévis (STLévis) a pour principale mission d'offrir au quotidien, à tous les citoyens de Lévis, incluant les personnes ayant des limitations fonctionnelles, des services de transports collectifs performants, abordables, fiables, accessibles, sécuritaires et confortables;

CONSIDÉRANT QUE : les chapitres VI et VII de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., c. S-30.01) autorisent les sociétés de transport à édicter des règlements visant à préciser les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis sous son autorité;

CONSIDÉRANT QUE: la STLévis veut se doter d'une réglementation plus complète concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis sous son autorité;

Il est proposé par Monsieur Serge Côté
appuyé par Madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

QUE ce Conseil adopte le « Règlement numéro 134 concernant les titres de transport de la Société de transport de Lévis », tel que présenté et joint en annexe au procès-verbal;

QUE ce règlement soit soumis à la Ville de Lévis pour approbation;

QUE ce règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suivra la date de sa publication dans un journal diffusé dans le territoire de la Société;

QUE ce règlement soit publié sur le site internet de la Société;

QUE ce règlement soit communiqué à la clientèle, au personnel et aux sous-traitants de la Société.

Adoptée.-

10.- Adoption du « Règlement numéro 135 concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Lévis »

- RÉSOLUTION NO 2015-060-

- CONSIDÉRANT QUE:** la Société de transport de Lévis (STLévis) a pour principale mission d'offrir au quotidien, à tous les citoyens de Lévis, incluant les personnes ayant des limitations fonctionnelles, des services de transports collectifs performants, abordables, fiables, accessibles, sécuritaires et confortables ;
- CONSIDÉRANT QUE :** les chapitres VI et VII de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., c. S-30.01) autorisent les sociétés de transport à édicter des règlements visant à préciser les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société;
- CONSIDÉRANT QUE:** la Société de transport de Lévis veut se doter d'une réglementation concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant exploité par ou pour la Société et dans ses immeubles;
- CONSIDÉRANT QUE :** ledit règlement a pour but d'établir des normes de conduite et un régime de sanctions à l'égard des contrevenants ;

Il est proposé par Monsieur Michel Turner
appuyé par Madame Ann Jeffrey

et résolu unanimement

QUE ce Conseil adopte le « Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Lévis », tel que présenté et joint en annexe au procès-verbal;

QUE ce règlement soit soumis à la Ville de Lévis pour approbation;

QUE ce règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suivra la date de sa publication dans un journal diffusé dans le territoire de la Société;

QUE ce règlement soit publié sur le site internet de la Société;

QUE ce règlement soit communiqué à l'ensemble du personnel, aux sous-traitants et à la clientèle de la Société.

Adoptée.-

11.- Désignation de personnes à titre d'inspecteurs pour l'application des règlements numéro 134 et 135 de la Société de transport de Lévis

- RÉSOLUTION NO 2015-061-

CONSIDÉRANT QUE: la Société de transport de Lévis (STLévis) a pour principale mission d'offrir au quotidien, à tous les citoyens de Lévis, incluant les personnes ayant des limitations fonctionnelles, des services de transports collectifs performants, abordables, fiables, accessibles, sécuritaires et confortables;

CONSIDÉRANT QUE : ce Conseil a adopté le « Règlement numéro 134 concernant les titres de transport de la Société de transport de Lévis » et le « Règlement 135 concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Lévis » en vertu de l'article 144 de la Loi sur les

sociétés de transport en commun (L.R.Q., c. S-30.01);

CONSIDÉRANT QUE: l'article 140 de la Loi permet à une société de transport de désigner, parmi ses employés ou ceux d'une entreprise avec qui elle est liée par contrat, un certain nombre d'inspecteurs pour l'application des règlements pris en vertu de l'article 144 de la Loi;

CONSIDÉRANT QUE : l'article 141 de la Loi prescrit que lesdits inspecteurs devront pouvoir exhiber sur demande un certificat attestant de leur qualité;

Il est proposé par Madame Ann Jeffrey
appuyé par Madame Nathalie Plante

et résolu unanimement

QUE soient désignés les employés suivants à titre d'inspecteur pour le compte de la Société;

- BLAIS, Benoît, Coordonnateur du service de transport adapté
- BLANCHETTE, Nadine, Coordonnatrice du système Vente et perception OPUS
- BLOUIN, Diane, Superviseur - Répartiteur
- CORTES, Luis, Contrôleur - inspecteur
- CYR, Manon, Contrôleur - inspecteur
- DORÉ, Pierre, Contrôleur - inspecteur
- DUMAS, Mario, Superviseur - Répartiteur
- MAYRAND, Michaël, Superviseur - Répartiteur
- PICARD, Philippe, Superviseur - Répartiteur
- ROY, Stéphane, Superviseur - Répartiteur
- SIROIS, Mario, adjoint au directeur général et Directeur de l'Exploitation

QUE le Conseil autorise le directeur général à délivrer aux dites personnes désignées des certificats attestant de leur qualité d'inspecteur pour le compte de la Société;

QUE la désignation de ces personnes soit soumise à la Ville de Lévis pour approbation.

Adoptée.-

12.- Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour la fourniture de bandes passantes pour le service de réseau Internet sans fil dans les autobus assignés au service « Lévisiens » de la STLévis ainsi que les équipements de réception / transmission

- RÉSOLUTION 2015-062 -

- CONSIDÉRANT QUE** la STLévis offre depuis trois (3) ans maintenant, un service gratuit d'Internet à bord de ses autobus assignés aux parcours Lévisien et que les usagers apprécient ce service;
- CONSIDÉRANT QU'** que nos ententes convenues avec nos partenaires financiers à l'origine de ce projet sont maintenant échues;
- CONSIDÉRANT** la recommandation du Directeur des technologies, du marketing et du développement des affaires à la Direction générale;
- CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par Monsieur Serge Côté
appuyé par Monsieur Pierre Lainesse

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à lancer un appel d'offres public pour :

- Volet 1) la fourniture d'une bande passante Wi-Fi pour le service de réseau sans fil dans les autobus assignés aux parcours « Lévisiens »;
- Volet 2) la fourniture des équipements de transmission pour le réseau sans fil à bord des autobus assignés aux parcours « Lévisiens »;
- Volet 3 – Optionnel) la mise en place d'une « solution technologique » capable de supporter la diffusion de nouvelles en continu à l'intérieur des autobus assignés aux parcours « Lévisiens ».

Adoptée.-

13.- CERTIFICAT DES RESPONSABILITÉS STATUTAIRES

Je soussignée, Francine Marcoux, directrice des finances et trésorière de la Société de transport de Lévis, ci après nommée « la Société » :

Par les présentes, à ce jour, en ma qualité et à titre de directrice des finances et trésorière, je certifie ce qui suit :

- I. J'ai personnellement pris connaissance des faits attestés par le présent certificat.
- II. La Société a respecté toutes les dispositions de la Loi sur les sociétés de transport en commun et la Société a déposé, à l'intérieur des délais prescrits auprès des autorités gouvernementales et tous les autres organismes concernés, tous les rapports et déclarations requis.
- III. La Société n'accuse aucun retard dans le paiement de tout salaire, bénéfice, paye de vacances ou toute autre forme de compensation (y compris toute indemnité pour perte ou cessation d'emploi) (ci-après collectivement appelés «Compensation») auxquels tout employé de la Société a droit, et en date de la présente, il n'existe aucune raison de croire que la Société ne sera pas en mesure de payer les compensations auxquelles ses employés auront droit.
- IV. Il n'existe aucune réclamation pour quelque compensation que ce soit, faite par un employé actuellement ou anciennement à l'emploi de la Société.
- V. La Société n'accuse aucun retard tant à l'égard des retenues à la source qu'à l'égard des remises aux autorités gouvernementales concernées pour toute somme devant être retenue et remise par elle en vertu des lois suivantes :

- a) La Loi sur l'impôt sur le revenu (Canada), incluant, mais sans limiter la généralité de celui qui précède, les articles 153 (1) et 215 de ladite Loi.
- b) La Loi sur les impôts (Québec).
- c) La Loi sur l'assurance - emploi (Canada).
- d) La Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec.
- e) La Loi sur la taxe d'accise (Canada), incluant les retenues et remises de la taxe sur les produits et services.
- f) La Loi sur la taxe de vente du Québec.
- g) La Loi sur les régimes complémentaires de retraite.
- h) La Loi sur le régime de rentes du Québec, ou toute autre loi, règlement, ordonnance, jugement, décret ou directive officielle émise par toute autorité gouvernementale ayant ou non force de loi, en vertu desquels tout défaut de retenir ou remettre telle somme donnerait ouverture à une réclamation contre les administrateurs de la Société.

DATÉ ET SIGNÉ CE 23ième jour d'avril 2015

Par



Francine Marcoux, CPA, CA
Directrice des finances et trésorière

14.- Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2015

- RÉSOLUTION 2015-063-

Il est proposé par Monsieur Michel Turner
appuyé par Monsieur Réjean Lamontagne
et résolu unanimement

De prendre acte de l'état des revenus et dépenses pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2015, préparé par la trésorière, madame Francine Marcoux.

Adoptée.-

15.- Dépôt des états financiers consolidés pour l'exercice 2014 et des rapports d'audit de l'auditeur indépendant et du Vérificateur général de la Ville de Lévis

RÉSOLUTION 2015-064-

Il est proposé par Monsieur Serge Côté
et appuyé par Madame Marjorie Guay
et résolu unanimement

De prendre acte des états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 présentés par la directrice des finances ainsi que des rapports d'audit de l'auditeur indépendant et du Vérificateur général de la Ville de Lévis tels que présentés par monsieur Raymond Godbout, CPA, CA de la firme Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés, S.E.N.C.R.L.

Adoptée.-

16.- COMPTES PAYABLES -

- RÉSOLUTION 2015-065-

Il est proposé par Madame Marjorie Guay
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

De prendre acte de la liste des déboursés du mois de mars 2015 préparée par la Direction des finances et ci-annexée pour faire partie intégrante de la présente à savoir :

Salaires des périodes #9 à #13 :	826 287,90 \$
Chèques nos 22 422 à 22 969 et chèques manuels :	1 185 680,28 \$
Paiements directs :	726 464,05 \$

Adoptée.-

17.- Points divers

17.1 - Autorisation de procéder à un appel d'offres publiques pour la fourniture, sur une base de location, de deux photocopieurs numériques multifonctions pour une durée de 60 mois

- RÉSOLUTION 2015-066-

CONSIDÉRANT QUE le contrat de location des photocopieurs de la STLévis vient à échéance le 1^{er} juin 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation du Directeur des technologies, du marketing et du développement des affaires à la Direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale

Il est proposé par Monsieur Pierre Lainesse
appuyé par Monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à lancer un appel d'offres publiques pour la fourniture, sur une base de location, de deux photocopieurs numériques multifonctions pour une durée de 60 mois.

17.2 - Autorisation d'un avenant de 7 500 \$ au mandat de services professionnels octroyé le 8 mai 2014 à la firme WSP pour la finalisation des plans et devis du projet de voie réservée sur le boulevard Guillaume-Couture entre le chemin du Sault et le pont Dominion

- RÉSOLUTION 2015-067-

ATTENDU le mandat d'ingénierie confié de gré à gré le 8 mai 2014 en vertu de la résolution 2014-022 à la firme WSP (Génivar) pour assistance et demande d'autorisation au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDEFP), dans le cadre d'un projet d'implantation de voie réservée sur le boulevard de la Rive-Sud, entre le chemin du Sault et le Pont Dominion (partie);

ATTENDU QUE pour finaliser le projet, il faut faire des corrections aux plans et devis initiaux notamment pour prendre en compte des modifications demandées par le Ministère des transports du Québec (MTQ) et aussi pour préciser l'implantation exacte de la dalle de béton où sera installé l'abribus ;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par Monsieur Serge Côté
appuyé par Monsieur Réjean Lamontagne
et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise un avenant de 7 500 \$ au mandat de services professionnels octroyé le 8 mai 2014 à la firme WSP pour la finalisation des plans et devis du projet de voie réservée sur le boulevard Guillaume-Couture entre le chemin du Sault et le pont Dominion.

17.3 - Nomination de Madame de Nathalie Plante, représentante des usagers du transport adapté, à titre de membre du Conseil d'administration responsable de la mise en œuvre du Plan d'accessibilité universelle de la Société de transport de Lévis

- **RÉSOLUTION NO 2015-068-**

CONSIDÉRANT QUE: la Société de transport de Lévis (STLévis) a pour principale mission d'offrir au quotidien, à tous les citoyens de Lévis, incluant les personnes ayant des limitations fonctionnelles, des services de transports collectifs performants, abordables, fiables, accessibles, sécuritaires et confortables ;

CONSIDÉRANT QUE : ce Conseil a adopté un Plan d'accessibilité universelle 2015-2024 par sa résolution 2014-253 du 18 décembre 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE : ce Conseil considère que l'atteinte des cibles énumérées dans le Plan d'accessibilité universelle 2015-2024 constitue une priorité pour la STLévis;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par Madame Ann Jeffrey
appuyé par Madame Marjorie Guay
et résolu unanimement

QUE ce Conseil nomme madame Nathalie Plante, représentante des usagers du transport adapté, à titre de membre du Conseil d'administration responsable de la mise en œuvre du Plan d'accessibilité universelle de la Société de transport de Lévis.

Adoptée.-

17.4 - Demande au Ministre des transports du Québec afin que le Ministère des transports du Québec (MTQ) confirme le maintien à hauteur de 50%, la part de son financement pour les services rendus par la Société de gestion AVT aux neuf (9) sociétés de transport pour la période 2016 à 2020

- **RÉSOLUTION 2015-069-**

ATTENDU QUE : la Société de gestion AVT a été créée en avril 2010 dans le but de répondre aux différents besoins des neuf (9) sociétés

de transport du Québec : Achats regroupés d'autobus,
Gestion de contrats et Vigie technologique ;

ATTENDU QUE : le cadre financier total pour les services rendus aux neuf (9) sociétés de transport par AVT pour la période 2011 à 2015 a été de 11 852 312 \$;

ATTENDU QUE : les neuf (9) sociétés ont assumé 50% du coût de financement d'AVT durant la période 2011 à 2015 ;

ATTENDU QUE : le MTQ a assumé 50% du coût du financement d'AVT durant la période 2011 à 2015 ;

ATTENDU QUE : le coût pour les services d'AVT représentait 1,75% de la valeur des autobus que les sociétés de transport projetaient acquérir durant la période 2011 à 2015, et que ce pourcentage était très compétitif par rapport au marché, pour des services similaires qui se situent entre 2% et 7% ;

ATTENDU QU' : une partie importante du financement du MTQ provenait d'une subvention de 5 000 000 \$ qui permettait de financer les activités de vigie et les projets de démonstration reliés à l'électrification des transports ;

ATTENDU QUE : la subvention de 5 000 000 \$ viendra à échéance le 31 décembre 2016 ;

ATTENDU QUE : le cadre financier de la période 2011 à 2015 viendra à échéance le 31 décembre 2015 et que les neuf (9) sociétés de transport doivent planifier le financement des activités de Société de gestion AVT pour la période 2016 à 2020 ;

ATTENDU QUE : les services rendus par AVT aux sociétés de transport sont très importants pour les sociétés de transport et que le coût serait beaucoup plus élevé si chacune des sociétés avait à réaliser elle-même les différentes tâches présentement confiées à AVT ;

ATTENDU QU' : AVT a besoin de sources de financement stables et prévisibles ;

ATTENDU QU' : AVT assume un leadership et un rôle stratégique à titre de représentant des neuf (9) sociétés de transport auprès du MTQ et des manufacturiers d'autobus;

ATTENDU QU' : AVT a réussi à maintenir le coût pour les services rendus aux neuf (9) sociétés de transport au même niveau que pour

le cadre financier 2011 à 2016, ce qui n'obligera pas les neuf (9) sociétés de transport et le MTQ à investir davantage;

ATTENDU QUE : le cadre financier de la période 2016 à 2020 sera de 11 898 631 \$, ce qui représente une faible hausse de 0,3%, malgré les nombreuses hausses de coûts assumées par AVT depuis 2011;

ATTENDU QU' : AVT a pris les moyens nécessaires afin d'offrir ses services aux neuf (9) sociétés de transport au meilleur coût;

ATTENDU QUE : le coût pour les services d'AVT représente 1,76% de la valeur des autobus que les sociétés de transport ont planifié acquérir durant la période 2016 à 2020, et que ce pourcentage est très compétitif par rapport au marché pour des services similaires qui se situent entre 2% et 7%;

ATTENDU QUE : les neuf (9) sociétés doivent assumer un lourd fardeau financier et qu'il est important de maintenir la contribution financière du MTQ pour les services rendus par AVT dans un contexte de saine gestion;

ATTENDU QU' : AVT assume la coordination du Plan stratégique des neuf (9) sociétés de transport en matière d'électrification des transports et de l'importance accordée à cette orientation par le MTQ;

Il est proposé par Monsieur Pierre Lainesse
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE ce Conseil demande l'intervention du Ministre des transports du Québec afin que le Ministère des transports du Québec (MTQ) confirme le maintien à hauteur de 50%, la part de son financement pour les services rendus par la Société de gestion AVT aux neuf (9) sociétés de transport pour la période 2016 à 2020.

Adoptée.-

17.5- Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour un programme d'aide aux employés de la Société de transport de Lévis pour une période de deux (2) ans

- RÉSOLUTION 2015-070-

CONSIDÉRANT :	que les ressources humaines constituent l'élément essentiel garantissant le succès et le développement de l'organisation.
CONSIDÉRANT	que le rendement et l'efficacité des dites ressources sont définitivement liés à la santé et au bien-être des employés tant sur le plan physique, psychologique, que social.
CONSIDÉRANT	que certains employés peuvent au cours de leur carrière éprouver certains problèmes pouvant affecter leur rendement et leur bien-être
CONSIDÉRANT	que les ressources dont disposent chaque employé pour affronter et surmonter ces difficultés ne sont pas les mêmes pour chacun et que pour certains employés la réussite ne peut être possible sans une aide externe.
CONSIDÉRANT	que la Société a à cœur son personnel et que lorsqu'un de ses employés ne peut surmonter seul ses difficultés, une aide ou un support peut s'avérer nécessaire pour lui permettre de surmonter celles-ci.
CONSIDÉRANT	la recommandation de la direction générale.
Il est proposé par	Madame Nathalie Plante
appuyé par	Madame Ann Jeffrey
et résolu	unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la mise en place d'un programme d'aide aux employés de la Société de transport de Lévis pour une période de deux (2) ans.

Adoptée.-

18. Période de questions

19. - Levée de l'assemblée

- **RÉSOLUTION 2015-071-**

Il est proposé par Madame Nathalie Plante
appuyé par Madame Ann Jeffrey

et résolu unanimement

QUE l'assemblée soit levée.

Le président, Michel Patry

Le secrétaire, Mario Sirois